

COMMUNE DE LORIGNE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015 à 20 HEURES

Présents : LAETITIA COURTILOUX. MICHEL POUPARD. ISABELLE MACAUD. DORINE BARBEAU. JULIEN VIDARD. LAURENT BONNIN. STEPHANE CORNUAUD. DOMINIQUE BERNARD. MARGARET JOYCE. MAURICETTE BERNARD.

Absent excusé : PHILIPPE GAILLARD.

Secrétaire de séance : STEPHANE CORNUAUD

Décisions du Conseil Municipal :

1° AD'AP : Mme Macaud rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2015 (Décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014) les propriétaires d'ERP doivent mettre en œuvre la Loi du 1^{er} février 2005 dont l'objectif est de rendre accessible les Etablissements Recevant du Public. L'arrêté du 08 décembre 2014 (paru dans le JO du 13 décembre 2014) précise les règles techniques d'accessibilité applicables aux ERP situés dans un bâti existant et aux Installations Ouvertes au Public existantes. Pour la commune, les ERP classés en 5^{ème} catégorie sont la Mairie, la salle des fêtes, l'église et pour les IOP le cimetière.

Un diagnostic de nos établissements a été fait en 2012, celui-ci faisait ressortir des travaux d'aménagement à faire pour les rendre accessibles. Nous devons réaliser ces travaux et un agenda d'accessibilité programmé qui doit être réalisé sur 3 ans.

Une demande d'approbation d'un Ad'AP par ERP et IOP sera déposée à la DDT de Niort, ainsi qu'à la commission d'accessibilité de la CCCP. La programmation de ces travaux devant s'échelonner sur 3 ans.

2° ACHAT VEHICULE : Le Conseil accepte la proposition du garage Mullot de Niort pour l'achat d'un camion benne d'occasion pour un montant de 13 500 € HT.

3° CHOIX D'UN GEOMETRE : 2 propositions ont été faites pour réaliser un relevé et plan topographique pour le projet de la salle des fêtes et un bornage à Queue d'Ageasse. Le Conseil retient l'offre de Mme Métais pour effectuer ces 2 opérations.

4° CONVENTION TRACTOPELLE : Le conseil accepte la convention proposée par la commune de Melleran et autorise Mme le Maire à la signer.

5° PANNEAUX DE SIGNALISATION : 4 sociétés ont été sollicitées pour faire un devis concernant l'achat de divers panneaux de signalisation. A l'unanimité, le conseil retient l'offre de l'entreprise SES.

6° LOGEMENT COMMUNAL : Le conseil décide d'adhérer au service d'entretien concernant l'assainissement non collectif, pour le logement communal, auprès de la Communauté de Communes qui en a la compétence. Cette redevance (39.60 € par an) sera payée par la commune et remboursée par la locataire.

7° ASSURANCE DU PERSONNEL : Le conseil décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

8° SMAEP4B : Le conseil, à l'unanimité, a approuvé les rapports concernant la distribution et la production d'eau potable du syndicat d'eau SMAEP4B de Périgné.

9° PROJET EOLIEN SAUZE-VAUSSAIS/MAIRE-LEVESCAULT : Le conseil a étudié le projet éolien des communes de Sauzé-Vaussais et Mairé-Levescault et a procédé à un vote à bulletins secrets pour émettre un avis.

Le résultat du vote est le suivant : 11 voix (10 présents + un pouvoir) , 4 oui 5 non et 2 blancs.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire informe le conseil que 2 bénévoles seront à la bibliothèque le mercredi matin, il s'agit de Mme Bernard Annie et de Mme Wellner Marie-Claude de Croutelle.
- Une inauguration du parc éolien aura lieu le vendredi 9 octobre à 10h. Toute la population est invitée et les personnes intéressées doivent se faire inscrire à la mairie avant le 20 septembre prochain.
- Pour le 11 novembre, un banquet se fera à la salle des fêtes comme les années passées.
- Fêtes de fin d'année : une rencontre est prévue avec les présidents des associations de la commune afin d'évoquer les décorations de Noël.
- Prochain conseil : le 7 octobre 2015 à 20 heures.

Fait à Lorigné le 14 septembre 2015

Laëtitia Courtioux

Maire de Lorigné

